

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

Date de la convocation : 2 mai 2012 Date affichage: 2 mai 2012	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille douze, le neuf mai, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux mai 2012, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.</i>	Présents : Alain FORT, Stéphanie DELGUTTE, Dominique POUGNARD, Stéphane BONNIN, Rémy GUIOCHON, Patrice BARBOT, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, Jean-Jacques BAZIREAU, Marc CHOLLET, Max LAURENT, Bruno MARCHAND, Renaud POUGET, Pascal AMICEL, Susanne SCHMITT, Joëlle VIAUD
Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie	Absent(s) excusé(s) : Hervé SABOURIN, Fabrice BRAULT, Christine FAZILLEAU, Nadette PORCHER,

Ouverture de la séance à 20 h 45

Hommage à Alain Mathieu

Avant d'ouvrir la séance, Alain Fort tient à rendre hommage à la mémoire d'Alain Mathieu. Il souligne les grandes qualités de l'homme et de l'élu sur lequel il a toujours pu compter depuis le début de son mandat. Une minute de silence est observée par tous les participants.

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès verbal du 20 mars 2012	
<p><i>Alain Fort rappelle que, compte tenu du caractère exceptionnel de la réunion du 29 mars 2012, l'adoption du procès verbal de la séance du 20 mars avait été reportée au conseil suivant.</i></p> <p>La lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.</p>		
2.	Approbation du procès verbal du 29 mars 2012	
<p>La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.</p>		
3.	ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2012	D/2012-034
<i>Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120509-FORS-2012-034-DE</i>		

Stéphanie Delgutte et David Guilberteau présentent le PEL de l'année 2012. Stéphanie Delgutte rappelle que l'année passée un premier essai avait été tenté en ouvrant un ALSH pour les adolescents ; cet accueil se faisait par une inscription à la semaine, or ils se sont rendus compte que cette formule correspondait à une attente des parents mais pas des jeunes. Plusieurs adolescents qui n'étaient pas inscrits au centre y sont passés par intermittence, en recherche d'occupations.

C'est pourquoi cette année le comité de pilotage a choisi de tester une autre formule, plus en adéquation avec les désirs des adolescents ; la tranche d'âge visée est les 13/14 ans, public non touché par les ALSH de la communauté de communes (jusqu'à 12 ans). Cette année l'accueil peut se faire au jour le jour (hors les sorties programmées) et les activités n'ont lieu que l'après-midi. Les entrées aux activités proposées par l'animateur seront libres et gratuites, réservées en priorité aux jeunes de Fors ; mais un adolescent extérieur à Fors peut s'y inscrire.

Programme d'actions jeunes 2012 du projet éducatif local de Fors

Action 1 – Accueil de loisirs des ados pendant les vacances scolaires

Organisateur : **Commune de Fors**

Public cible : **jeunes à partir de la 6^{ème}.**

Lieux principaux : **Salle informatique ; Foyer des jeunes** (extension du Ludo Maboul)

Objectif principal :

Informier et prévenir les jeunes en enrichissant leur temps de loisirs en période de vacances scolaires

Objectifs secondaires :

- **Développer les lieux de rencontre entre jeunes :**
 - o Accueil de loisirs jeunes adapté aux attentes d'encadrement spécifiques de ce public :
 - engagement minimum
 - présence adulte non intrusive dans l'organisation de son temps libre
 - désir de liberté
 - volonté de ne pas sembler être « pris au piège »
- **Soutenir l'éducation populaire, à la santé, à la citoyenneté**
 - o Activités physiques et sportives
 - o Activités artistiques et culturelles
 - o Présence d'un adulte référent près des lieux fréquentés par les jeunes

Moyens mis en œuvre :

- **Emploi d'un animateur BAFA les après midi des vacances de printemps et d'été, en juillet** avec pour missions, en fonction du contexte des jeunes :
 - Animation directe de la salle informatique
 - Animation directe du foyer des jeunes
 - Animation directe des regroupements de jeunes en plein air
 - Proposition d'animations selon planning
 - Les activités organisées à Fors par l'animateur sont gratuites
 - Inscription des jeunes pour les activités de consommation, payantes au cas par cas. Accès à prix coûtant aux activités pour les jeunes n'habitant pas à Fors.

Description de l'action :

Ouverture d'un accueil de loisirs déclaré à la DDCSPP - 23/04/12 au 04/05/12 et 09/07/12 au 04/08/12 (de 14h à 18h)

Emploi d'un animateur BAFA sur un forfait 4h/jour. Il aura à sa disposition 12h en plus pour sa préparation ou des extensions de son action (veillées, soirées spéciales etc...)

Location d'un minibus à disposition de l'animateur pour être autonome vis-à-vis de la CCPC et étendre la possibilité de transport sur une activité de 8 à 16 jeunes

L'animateur sera en mesure d'animer de façon formelle 12 jeunes.

Dominique Pougard approuve le projet mais remarque que – si la grande liberté accordée aux adolescents peut être une bonne chose – il serait quand même souhaitable de leur demander un engagement minimum (objectif d'autonomisation) ; elle propose d'ailleurs que les objectifs soient plus clairement exprimés afin que les parents soient mieux informés et sensibilisés.

Cette action d'information sera mise en place avant la période d'été.

VACANCES DE PRINTEMPS

Semaine du 23/04/12 au 27/04/12 : **Gratuit**

Lundi 23 avril	mardi 24 avril	mercredi 25 avril	jeudi 26 avril	vendredi 27 avril
Musique électronique	Musique électronique	Musique électronique	Musique électronique	Musique électronique

Les jeunes s'initient à la confection d'un rythme à l'aide des ordinateurs de la salle informatique.

Semaine du 30/04/12 au 04/05/12 (prix forsitain / prix extérieur commune)

Lundi 30 avril	mardi 1 mai	mercredi 2 mai	jeudi 3 mai	vendredi 4 mai
Jonglage et équilibrisme		Piscine	Lasergame	Initiation au jeu de Lacrosse
		2 € / 4,5 € / jeune	6 € / 11 € / jeune	Gratuit

Le bilan de cette première phase est positif : une dizaine de jeunes en moyenne a participé tous les jours (dont quelques filles). Les participants ont été très satisfaits des activités proposées. L'animateur s'est révélé très compétent.

VACANCES D'ÉTÉ

Semaine du 09/07/12 au 13/07/12

Lundi 9 juillet	mardi 10 juillet	mercredi 11 juillet	Jeudi 12 juillet	Vendredi 13 juillet
Niort plage	Niort Plage	Jonglage et équilibrisme	Lasergame	Sortie FLIP
2 € / 6,5€ / jeune / jour			6 € / 11 € / jeune	gratuit / 1 € / jeune

Semaine du 16/07/12 au 20/07/12 (prix forsitain / prix extérieur commune)

Lundi 16 juillet	mardi 17 juillet	mercredi 18 juillet	jeudi 19 juillet	vendredi 20 juillet
Cirque+bowling	cirque+piscine	Cirque + Tournoi de basket	cirque	Cirque + spectacle
Bowling, 3 parties : 4,5 € / 9 € / jeune	Piscine : 2 € / 4,5 € / jeun	gratuit	gratuit	gratuit

Semaine du 23/07/12 au 27/07/12 (prix forsitain / prix extérieur commune)

Lundi 23 juillet	mardi 24 juillet	mercredi 25 juillet	jeudi 26 juillet	vendredi 27 juillet
Jonglage et équilibrisme	Journée vélo sur l'île de Ré	Vidéo takavoir montage	Paint-ball	Piscine
	gratuit / 5 € / jeune		12 € / 20 € / jeune	2 € / 4,5 € / jeune

Semaine du 30/07/12 au 04/08/12 (prix forsitain / prix extérieur commune)

Lundi 30 juillet	mardi 1 août	mercredi 2 août	jeudi 3 août	vendredi 4 août
Tournoi de Lacrosse	Course d'orientation vélo/ scooter	Piscine	Lasergame	Accro branche à Mervant
		2 € / 4,5 € / jeune	6 € / 11 € / jeune	6 € / 19 € / jeune

Critères de réussite :

- 6 jeunes en moyenne aux activités à Fors
- 8 jeunes en moyenne aux activités de consommation

Moyens d'évaluations : (fiche remplie au jour le jour par les animateurs)

Evaluation de la répartition spatiale des activités	Salle informatique	Foyer des jeunes	skate park	Parc Desrue	Cerisier/cimetierre	Autre
Lieux animés par l'animateur aujourd'hui (indiquer la tranche horaire)						
Nombre de jeunes fréquentant les lieux de regroupement (indiquer tranche horaire)						
Evaluation quantitative						
Effectifs	Fillles	Garçons	11-12ans	13-14 ans	15-17 ans	18 ans et +
Nombre de participants aux l'activité du jour						
Critères retenus pour l'évaluation quantitative	physiques et sportives	Arts et culture	Discussion d'Information	Discussion de prévention	Discussion culture générale	Autre
Type et nombre d'activités d'éducation populaire engagées avec les jeunes						
Evaluation qualitative						
	Insuffisant	Peu satisfaisant	satisfaisant	très satisfaisant	idéal	
Nombre et répartition des jeunes						
Intérêt des jeunes pour l'activité						
Présence de temps morts dans l'action de l'animateur						
Nombre de jeunes qui sont restés jusqu'au bout de l'activité						

Budget prévisionnel

Charges		Produits	
Désignation	Coût TTC	Désignation	Coût TTC
Salaires et interventions	1 792,00 €	Participation sorties	420,00 €
animateur : 116h d'intervention (4h*29jours) + 12h de préparation	1 792,00 €	prestation de service CAF (seulement si déclaré)	410,00 €
Billeterie sorties	1 297,00 €	Autofinancement	4 703,00 €
Piscines	216,00 €		
Lasergame	330,00 €		
Paintball	180,00 €		
Niort Plage	120,00 €		
Bowling	180,00 €		
Rando vélo	100,00 €		
Accrobranche	171,00 €		
Transport – Location mini bus	1 894,00 €		
du 23/04/12 au 05/05/12	674,00 €		
du 09/07/12 au 04/08/12	1 220,00 €		
charges diverses	550,00 €		
Fournitures pour activités sur site	500,00 €		
Entretien	50,00 €		
Total des charges	5 533,00 €	total des produits :	5 533,00 €

29 jours d'ouverture 191 € / jour de fct°

coût Mairie 162€/jour

8 jeunes/jour en moyenne = 24 € / jeune/ jour de fct

Coût par jeune 20 €/jeune/jour si moyenne de 8 jeunes

Action 2 - Séjour de vacances en Espagne

Organisateur : Commune de Fors

Public cible : un groupe de 7 ou 11 jeunes à partir de 13 ans

Objectif principal : Favoriser et soutenir la construction d'une action collective des jeunes

Objectifs secondaires :

- **Amener les jeunes à élaborer et conduire une action collective**
 - Actions de collecte de fonds
 - Ces actions vont participer à la constitution d'un groupe avant le séjour
- **Renforcer les compétences de vie en collectivité du groupe**
 - Pratique du camping
 - Participation aux tâches et corvées de la vie quotidienne
- **Pratiquer l'autonomie**

Description de l'action :

Forts de l'expérience de l'année précédente, les jeunes ont exprimé le désir de partir à Cubelles encore une fois cette année, malgré la proposition d'un autre projet par l'animateur communal.

L'action est donc identique à celle prévue l'année dernière avec quelques variantes :

- Le groupe de Fors sera seul cette fois ci
- Les jeunes ont étudié un financement pour 11 participants

L'objectif pour le groupe sera d'améliorer le séjour par rapport à l'année précédente

- Avant le départ, avec la préparation
- Pendant le séjour

Budget prévisionnel du séjour

charges (7 jours, 7 jeunes, 2 adultes)		produits	
Désignation	total	Désignation	total
		participation jeunes 150€/jeune	1 050,00 €
carburant+péages	430,00 €	participation Mairie	600,00 €
Animateurs (forfait 6h/jour 15€TCC/heure)	450,00 €	Participation FJF ?	350,00 €
hébergement	570,00 €		
Nourriture 8€/jour/personne	450,00 €	Subvention JAF	
Activités (2 jours parc aventura)	500,00 €	Animateur bénévole	450,00 €
divers (parking, matériel camping...)	50,00 €		
Total	2 450,00 €	Total	2 450,00 €

charges (7 jours, 11 jeunes, 2 adultes)		produits	
Désignation	total	Désignation	total
		participation jeunes 150€/jeune	1 650,00 €
carburant+péages	724,00 €	participation Mairie	600,00 €
Animateurs (forfait 6h/jour 15€TCC/heure)	450,00 €	Participation FJF ?	363,00 €
hébergement	640,00 €		
Nourriture 7€/jour/personne	539,00 €	Subvention JAF	
Activités (2 jours parc aventura)	620,00 €	Animateur bénévole	450,00 €
divers (parking, matériel camping...)	90,00 €		
Total	3 063,00 €	Total	3 063,00 €

Action 3 : Budget pour des concerts et spectacles vivants

Organisateur : Commune de Fors

Public cible : jeunes de 12 ans et plus

Objectif principal : Soutenir l'éducation populaire

Objectif secondaire : Elargir l'accès à la culture pour tous

Moyens retenus :

- Assister à des spectacles vivants
- Enveloppe budgétaire permettant à des jeunes de réagir à l'actualité culturelle de leur territoire en leur permettant d'accéder à des concerts

Description de l'action :

Comme l'année précédente, les jeunes seront invités à assister au festival Musiques Métisses à Angoulême début juin.

Tout au long de l'année, au fil des programmations, des sorties seront organisées pour assister à des spectacles et concerts.

Critères pour qu'une sortie soit réalisable :

- Au moins 5 personnes intéressées
- spectacle le week-end
- Pour les mineurs, une autorisation parentale
- Une distance raisonnable (1h30 de route maxi)

Budget prévisionnel Musiques métisses + 3 concerts

Coûts et dépenses (2 jours, 8 jeunes, 1 adulte)		financement et recettes	
Désignation	total	Désignation	total
transport mini bus CCPC 0,1/km	70,00 €	participation jeunes (10 €/concert)	240,00 €
Billetterie (18€/ concert en moyenne)	500,00 €	participation Mairie	330,00 €
total	570,00 €	total	570,00 €

David Guilberteau précise que cette troisième action est encore à l'état de projet et qu'elle est présentée à titre informatif.

Après cette présentation, Monsieur le maire propose de voter l'adoption du projet, globalement, pour les actions 1 et 2.

Après délibération, le PEL (projet éducatif local) présenté ci-dessus – actions et financement - est adopté à l'unanimité.

4.	PROGRAMME ET SUBVENTION « FORS EN FÊTE 2012 »	D/2012-035
Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20120509-FORS-2012-D035-DE		

Alain Fort expose aux participants que seule la subvention au Comité des Fêtes sera votée ce soir, à cause de la proximité du week-end « Fors en Fête ».

Les subventions de fonctionnement aux autres associations seront votées lorsque tous les dossiers de demande auront été reçus et étudiés.

Pour mémoire, il rappelle qu'en 2011, la subvention votée pour le Comité des Fêtes était la suivante :
0,50 € x 1.676 hab. = 838 €

Le recensement INSEE au 1^{er} janvier 2012 donne une population totale de 1.705 habitants, **soit une subvention 2012 de : 0,50€ x 1.705 hab. = 853 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde au Comité des Fêtes de Fors une subvention de 853 €(huit cent cinquante trois euros) pour l'année 2012.

Programme Fors en Fête

- **Vendredi 1^{er} juin**, à 20 h 30 Champ de Foire **spectacle « LES BINUCHARDS »**
- **Samedi 2 juin**, à 9h00 Parc Desrue **Chasse au trésor**
- **Samedi 2 juin**, à 19h30 Salle polyvalente **dîner dansant**
- **Dimanche 3 juin** - à partir de 8h30 Champ de Foire **Marché - Vide greniers**
- à 17 h 30 Champ de Foire **tirage de la tombola**
- Tout le week-end, **animation TAGS** au Foyer des jeunes, proposée par David Guilberteau et le FJF, avec **initiation le dimanche 3 juin**
- **du 1^{er} au 9 juin**, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, **exposition photos de Georges Milon**

Alain Fort propose de profiter du week-end d'animation pour inaugurer le bâtiment rénové dans le parc Desrue, transformé en office de plein air ; la date du 29 mai à 18h30 est arrêtée. L'inauguration, qui se fera uniquement sur invitation, permettra de présenter le bâtiment et sa destination aux futurs utilisateurs.

Il est prévu d'inviter : les associations forsitaines, les élus, le personnel de la mairie, toutes les entreprises qui y ont travaillé.

5.	FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2012	D/2012-036
-----------	--------------------------------------	-------------------

Les festivités habituelles se dérouleront le samedi 14 juillet (jeux, pétanque..., repas en plein air, retraite aux flambeaux, tir du feu d'artifice).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

- **le feu d'artifice sera payé par la mairie, pour un montant maxi de 1.000 € TTC**
- **une subvention de 80 €** destinée à financer les jeux des enfants est attribuée au Comité des Fêtes
- **La participation au repas du 14 Juillet est de :**
 - **2,50 € pour les forsitains**
 - **8 € pour les personnes extérieures à la commune**
 - **gratuit pour tous les enfants de moins de 12 ans** (forsitains ou non)

Les réservations et l'achat des tickets se feront du lundi 18 juin au mercredi 4 juillet inclus, à la mairie de Fors, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

6.	RÉGIME INDEMNITAIRE 2012 et APPLICATION DU JOUR DE CARENCE : révision de la délibération 2012-008 du 24 janvier 2012	D/2012-037
-----------	---	-------------------

Alain Fort rappelle aux participants que le régime indemnitaire pour l'année 2012 a été voté le 24 janvier dernier (D/2012-008) ; **le principe d'abattement suivant est actuellement appliqué** sur les primes, en cas d'arrêt de travail :

D/2012-008

▫ **Conditions d'attribution :**

- le coefficient est appliqué au *prorata temporis* de la durée de travail hebdomadaire
- la périodicité de versement est mensuelle

- **abattement de la prime mensuelle de 50 % au-delà de 3 jours d'absence par mois** (consécutifs ou non) ;
Par "jour d'absence" on entend tous les congés maladie (sauf accident du travail) et les jours « enfant malade » ;
N'entrent pas dans le décompte des jours d'absence : Les congés annuels et exceptionnels, les RTT, les congés formation, les congés de maternité et de paternité et les accidents du travail

▫ **Cet abattement sera exercé sur l'I.A.T pour la catégorie C et sur l'I.E.M.P pour la catégorie B.**

NB : Cette disposition reste valable tant que le délai de carence d'une journée par arrêt de travail n'est pas appliqué ; le conseil municipal reverra alors le principe de l'abattement.

Comme le prévoit cette délibération, le principe d'abattement doit être revu au moment de la mise en application de la « journée de carence dans la fonction publique ».

Vu l'article 105 de la loi de finances pour 2012 – loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 qui prévoit la non rémunération au titre du premier jour de congé maladie des agents publics civils et militaires ;

Vu la circulaire NOR MFPF1205478C qui prévoit les modalités d'application suivantes :

- **Le jour de carence s'applique dès le 1^{er} jour d'arrêt maladie. Une retenue de 1/30^e s'opère sur l'ensemble des éléments de rémunération** (Traitement de base, primes, NBI) à l'exclusion du supplément familial de traitement qui est versé intégralement.
- En cas de reconnaissance rétroactive en congé de longue maladie ou de grave maladie, ou de longue durée, l'agent bénéficiera au remboursement de la retenue.
- Pour le calcul des droits à rémunération en maladie ordinaire, le jour de carence est décompté (passage à demi traitement après 89 jours).
- Il ne s'applique pas en cas de prolongation et de rechute (après une courte reprise du travail : 1 ou 2 jours)
- Le congé de maladie ordinaire fera l'objet d'un arrêté individuel.
- Dès lors que l'arrêt de travail aura été transmis au service gestionnaire, il ne pourra être compensé par l'octroi d'un jour de congé annuel ou de RTT.
- Le jour de carence est pris en compte pour la retraite bien qu'il ne donne pas lieu à cotisation. Le bulletin de salaire devra indiquer la date du jour de carence et le montant de la retenue.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'annuler la disposition qui prévoyait un abattement de 50 % de la prime en cas d'arrêt maladie. Ce sont les dispositions légales précitées (circulaire NOR MFPF1205478C) qui s'appliquent désormais.**

7.	Réservation d'une parcelle de terrain sur la zone artisanale des Grolettes à Fors	D/2012-038
-----------	--	-------------------

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations prises par le conseil à ce sujet :

- Le 9 mai 2006, la municipalité décide de réserver pour la commune une parcelle de 20 ares sur la Zone artisanale "Les Grolettes".
- Le 18 janvier 2007, le conseil municipal décide de réserver un terrain de 30 ares en prévision du déménagement des ateliers municipaux ;
- Le 9 avril 2008 : inscription à la section d'investissement du budget primitif 2008 pour 27.000 €.
- Le 18 octobre 2008 : décision de reporter cette opération d'achat de terrain afin de financer deux opérations de travaux déjà en cours sans avoir recours à l'emprunt (op. n° 223 - Enfouissement des réseaux et n° 239 – Aménagement de sécurité de la route des Sanguinières-2^{ème} tranche).

Alain FORT expose que le projet de construction des bâtiments des futurs ateliers municipaux est maintenant à l'étude. Renseignements pris auprès de la Communauté de communes Plaine de Courance, il s'avère que seule une surface contiguë d'environ 3.700 m2 reste disponible sur les parcelles initialement réservées.

Sachant que l'opération « achat de terrain » est prévue au budget, il propose à l'assemblée de lui donner pouvoir afin de procéder dès maintenant aux opérations préalables à l'achat de ces deux parcelles dont la surface est définie avant bornage à approximativement à 3780 m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir ce terrain d'environ 37 ares au lieu des 30 prévues et autorise le maire, Alain Fort, à mener les opérations de bornage et à négocier avec la Communauté de communes Plaine de Courance le prix d'achat de ces parcelles (une partie de la ZD 151 et la ZD 152 en totalité).

8.	Demande de subvention du groupement de lutte contre les nuisibles de Fors	D/2012-039

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le groupement de défense contre les ennemis des cultures est une association d'agriculteurs actifs ou retraités qui est adhérente à la FDGDON79 (fédération départementale de lutte contre les organismes nuisibles). Elle s'occupe notamment du piégeage des ragondins sur le territoire de la commune.

Pour continuer ce travail – qui évite la destruction des berges de nos fossés et ruisseaux, ainsi que la prolifération de la leptospirose – le groupement (qui ne dispose d'aucune recette) doit payer tous les ans une cotisation à la fédération départementale (environ 40 €/an). L'association sollicite de la commune une subvention destinée à payer cette cotisation et éventuellement le remplacement de quelques cages. Alain Fort rappelle qu'en 2011 une subvention de 50 € leur a été accordée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde à l'association « groupement de défense contre les nuisibles » de Fors une subvention de 50 € (cinquante euros) pour l'année 2012.

9.	Questions diverses
-----------	---------------------------

D.E.T.R. CENTRE BOURG

Alain Fort informe les participants que la DETR pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du centre bourg vient d'être accordée. Elle s'élève à 44.172 €. Le début des travaux est prévu en septembre.

Il fait part aux conseillers de son inquiétude quant à l'attribution de la subvention pour la troisième tranche. En effet, l'octroi de celle-ci est assujéti aux travaux d'accessibilité et donc au PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces communs) de la commune. Or celui-ci n'est toujours pas réalisé : le groupement de commandes de la CCPC qui devait s'en occuper est au point mort depuis des mois.

74^{ème} semaine fédérale du cyclotourisme – 6 août 2012

Cette manifestation, qui rassemble au minimum 9.000 cyclistes, va traverser le territoire de la commune. En venant de la Blotière, elle va passer par la rue du Château et la route des Sanguinières. Les rues n'auront pas besoin d'être fermées à la circulation ; en effet, ce n'est pas une course à proprement parler et le cordon de cyclistes sera très étiré. Par contre leur passage s'étalera certainement sur toute la journée. **Il sera quand même fait une information aux administrés.**

Les conseillers souhaitent, à cette occasion, réaliser un décor sur le thème du cyclisme, place des Sanguinières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 9 mai 2012 est levée à 22 h 50

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 9 mai 2012				
N° délib	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2012-034	7.10.	Finances locales : Divers	Adoption du PEL 2012 et de son financement	1 - 6
D/2012-035	7.5.	Décisions budgétaires : subventions	Programme de Fors en fête et subvention de 853 € au Comité des Fêtes de Fors	7
D/2012-036	7.10.	Finances locales : Divers	Tarifs repas du 14 juillet et subvention de 80 € au Comité des Fêtes de Fors	7
D/2012-037	4.5.	Fonction publique : régime indemnitaire	Régime indemnitaire 2012 et APPLICATION DU JOUR DE CARENCE : révision délibération 2012-008 du 24 janvier 2012	8
D/2012-038	3.6.	Actes de gestion du domaine privé	Achat d'une parcelle de terrain ZA Les Grolettes : pouvoir donné au maire pour négocier le prix d'achat	8
D/2012-039	7.5.	Décisions budgétaires : subventions	Subvention de 50 € à l'association de lutte contre les nuisibles	9

Emargements des membres du conseil municipal du 9 mai 2012	
Le maire, Alain FORT	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Dominique POUGNARD, adjointe
Stéphane BONNIN, adjoint	Rémy GUIOCHON, adjoint
Patrice BARBOT	Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER
Jean-Jacques BAZIREAU	Hervé SABOURIN absent excusé
Fabrice BRAULT absent excusé	Marc CHOLLET
Christine FAZILLEAU absente excusée	Max LAURENT
Bruno MARCHAND	Renaud POUGET
Pascal AMICEL	Susanne SCHMITT
Nadette PORCHER absente excusée	Joëlle VIAUD

